



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

N°22-36

Séance de : **Vendredi 25 Novembre 2022**

OBJET : Suivi scientifique des cétacés dans la Réserve Naturelle Marine du Prêcheur Albert FALCO – Convention de partenariat PNRM – Caribbean Cetacean Society –

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 25 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 03 Juin 2022
Dossiers Finances
2. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Principal
3. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Annexe CFME
4. Passage du Plan Comptable du PNRM à la M57²
5. Opportunité d'acquisition de l'immeuble de l'AMATER
Dossiers Ressources Humaines
6. Création de postes
Dossiers Economie Durable
7. Evolution du Programme Alimentaire Territorial du PNRM
8. Adoption de plans de financement : Expérimentation en matière d'agroforesterie – Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la Biodiversité
9. Plan de financement : Aménagement sur la Réserve Naturelle de la Caravelle (Pointe Caracoli)
10. Suivi scientifique des cétacées : convention avec la Caribbean Cetacean Society
11. Avis du PNRM sur le projet de station de transfert d'énergie par pompage à Saint Pierre
12. Questions diverses

Membres présents**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) – Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schœlcher) – Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr Jean-François BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN – Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMOIS

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) – Mr J. DOMERGUE (François) à Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr JC. VARACAVOUDIN (Macouba).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – L. BEAULIEU – S. NORCA – C. EMMANUEL – N. LIMIER – F. CARIUS.
Messieurs N. AZEROT – D. DINAL – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE.

→ **Communes** : -Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE (CACEM)

Absents excusés : Mmes N. ACCUS ADAINE et M-A RAVIN (CTM) – M. M. NADEAU (CTM) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) – Mr M. MICHALON (MARIGOT) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre).

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu** L'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts,
- Vu** la délibération n°21-11 en date du 15 avril 2021 relative au vote du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2021,
- Vu** le courrier de l'Association Martiniquaise Caribbean Cetacean Society en date du 8 mars 2022,
- Vu** la délibération n°22-10 en date du 05 avril 2022 relative au vote du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2022,

Considérant que le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale Marine du Prêcheur – Albert FALCO identifie l'Action CS27 « Suivre les populations de mammifères marins » comme prioritaire,

Considérant que le PNRM a été partenaire de l'Association Martiniquaise Caribbean Cetacean Society (CCS) en 2021 pour la réalisation de l'étude scientifique « Ti Whale An Nou » assurant le suivi des cétacés de la Grande Caraïbe, dont la Martinique et y a contribué à hauteur de 12 500 € soit un coût total annuel de 430 000 € pour :

- la réalisation d'une campagne scientifique approfondie à la RN Albert FALCO
- la formation scientifique théorique et de terrain de 2 agents PNRM
- 2 missions de 2 semaines sur un catamaran scientifique de reconnaissance des espèces, tracking, acoustique, photo identification...
- la collaboration et l'expertise avec la CCS et des chercheurs internationaux
- l'affichage du logo PNRM dans le cadre de la communication (t-shirts, rapports...)
- l'organisation de sorties avec les partenaires et de campagnes de communication

Considérant que cette 1ère année de suivi a montré que l'étude des cétacés doit être réalisée sur plusieurs années et qu'il convient de perfectionner le matériel, poursuivre la formation de scientifiques locaux, renforcer l'ancrage territoriale par la communication et les collaborations et soutenir l'effort sur la zone prioritaire du nord caraïbe de la Martinique,

Considérant que la CCS lance le programme « Ti Whale An Nou » 2022-2024 estimé à 600 000 € et propose un partenariat PNRM-CCS pluriannuel sur 3 ans à hauteur de 60 000 €, soit 20 000 € par an.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve la convention de partenariat avec l'Association Martiniquaise Caribbean Cetacean Society (CCS) pour le suivi des cétacés dans la Réserve Naturelle Marine du Prêcheur Albert FALCO, pour l'année 2022.

Article 2

Décide d'un soutien financier annuel de 20 000 € à l'Association. Cette somme sera prélevée sur le Budget 2022 de la Réserve Naturelle Marine Albert FALCO.

Article 3

Donne mandat au Président du PNRM afin de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 4

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Vendredi 25 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,

Le 1^{er} Vice-Président,

Robert DUTYMBOS

